

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
• 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F	• TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F	• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

(Avis de demande d'immatriculation)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 010851-RM déposée le 24-02-2023, M. SEWONOU Agbegninou Kokou, profession : Agent d'Assurance, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 87ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Biosse-Gbossin, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KEDESSO Yao, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 14 et 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010852-RM déposée le 24-02-2023, M. LINTEGA Bayomma, profession : Ingénieur Agronome, demeurant à Lomé et domicilié à Cacavéli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 97ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Demé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 30 et 18 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPOGO Kwami.

Il déclare que ledit immeuble appartient à LINTEGA Solidarité Awaw et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010853-RM déposée le 24-02-2023, M. GBADAMASSI Malick, profession : Sociologue, demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 14 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Afoin, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBOLOTO Koffi et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010854-RM déposée le 24-02-2023, Mme BOKO Eyah, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 46ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Tové-Kpogonou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ATANDJI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010855-RM déposée le 24-02-2023, Mme ALI-TILOH Mandaliv, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domiciliés à Agoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Kovié, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m, à l'Est KODJOGAN Komlan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010856-RM déposée le 24-02-2023, M. EDJAMTOLI Essozimna, profession : Employé de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Togolaise, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 00 ca, situé à Zoto, connu sous le nom de Yope, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 16 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de VISSIKOU Kossi Prosper.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010857-RM déposée le 24-02-2023, M. AGBOLO Etsri Ayao Odadjé, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 00 a 00ca, situé à Badja, connu sous le nom de Agodékè, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de LOGOSSOU Loumon et à l'Est par la propriété de ADZRA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010858-RM déposée le 24-02-2023, M. AGBOLO Etsri Auao Odadje, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Baguidah, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Séwové Lom-Nava, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AFOVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010859-RM déposée le 24-02-2023, M. ADJOYI Koffi, profession : Maçon, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Zopomahé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 36 ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Anomé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAVON et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010860-RM déposée le 24-02-2023, M. LARE Mongaline, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé Wonyomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 43 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AZIATO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010861-RM déposée le 24-02-2023, M. KOUGNIZIAN Atsou, profession : Cuisinier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 05a 55ca, situé à Agbélouvé, connu sous le nom de Lilikopé Rail, préfecture de Zio et borné au Nord par la route de KPEYI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de HEDEDJI Dassohouin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010862-RM déposée le 24-02-2023, Mmes KPELEVI Akuvi et ATITSO Affi Mibia, profession : Enseignante et Professeur, demeurant à Lomé et domiciliées à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 50ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Zogbékpémé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de ATTIGAH, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOGBE Ayawo.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010863-RM déposée le 24-02-2023, Mme ATITSO Daavi Mawufemo, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 40 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de LAGAH et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010864-RM déposée le 24-02-2023, M. AYARIMA Wantcha W, profession : Elève, demeurant à Kara et domicilié à Kara Sud, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca ,situé à Sévagan, connu sous le nom de Kponougble, préfecture de Vo et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 et 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATSOU Tchaka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010865-RM déposée le 24-02-2023, M. FRINDJE Rabiou, profession : Elève, demeurant à Lomé et domicilié à Hountigomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 98ca ,situé à Sévagan, connu sous le nom de Kponougble, préfecture de Vo et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ATSOU Tchaka, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010866-RM déposée le 24-02-2023, M. SALIMA Koulebla Martin, profession : Cultivateur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 14 a 08ca, situé à Gapé, connu sous le nom de Adjido, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADZI Komlan Augustin.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010867-RM déposée le 24-02-2023, M. SALIMA M'Badi Papin, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca ,situé à Gblainvié, connu sous le nom de Abétiévé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BLITI Eklou et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010868-RM déposée le 24-02-2023, Mme AMEVO Akou, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 58 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AMEGANVI, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010869-RM déposée le 24-02-2023, Mme APALOO Afiwa Mawusse Rejoice, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Forever, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Kpomé, connu sous le nom de Dzogblakopé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ASSIGBE-ATAKLA, KOUGBLENOU et BLINDJEGBE et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010870-RM déposée le 24-02-2023, Mme LAWSON Sessy Nadou épouse ASSAGBA, profession : Technicienne Agricole, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiama, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DUNYO Koku.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010871-RM déposée le 24-02-2023, M. EHE Komla, profession : Evangéliste, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Abobo Logui, connu sous le nom de Sewonou Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SEWONOU Essèh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010872-RM déposée le 24-02-2023, M. AKITAN Mawoulolo, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 27 ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Logui, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété de la collectivité GBANOU, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété de DANKLOU Gbahou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010873-RM déposée le 24-02-2023, M. AKORO Edja Dessamam, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 35ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Adové, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété de BODJOLLE, au Sud par la propriété de TSOMANA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010874-RM déposée le 24-02-2023, Mme SOGLOHUN Ameyo, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 35 ca, situé à Djablé, connu sous le nom de Zovadji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FOUZOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010875-RM déposée le 24-02-2023, Mme AGBANDAO Assiba, profession : Couturière, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Xévé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DJODJI Kodjo, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010876-RM déposée le 24-02-2023, M. TOFIA Kokou, profession : Gestionnaire Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Démissimé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m et 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPELLY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010877-RM déposée le 24-02-2023, Mme AVOS-KPONDJESSO Ama, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Kovié Tsivé, connu sous le nom de Dotoé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 16m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOGBOE Kayi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010878-RM déposée le 24-02-2023, Mme GWELIBA Sabaem, profession : Institutrice, demeurant à Tsévié et domiciliée à Dalavémodji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 88ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavémodji, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m et 30 m, au Sud et à l'Ouest par respectivement les lots N°20 et 17.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010879-RM déposée le 24-02-2023, M. SIMBRISSE Moustapha, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Agomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de GAVOR Yao et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010880-RM déposée le 24-02-2023, Mme HLOMADOR Mawusse Adjovi, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Bolou, connu sous le nom de Nyakpé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées et à l'Est par la collectivité FINI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010881-RM déposée le 24-02-2023, M. MENSAH Koffi, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 94 ca, situé à Bolou, connu sous le nom de Nyakpé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FINI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010882-RM déposée le 24-02-2023, M. TETERA Kodjo Kimta Menarouna, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Avénou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 51a 25ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Atsakpo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATOKLO Akoutsas et au Sud par la ligne de la haute tension de 15 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010883-RM déposée le 24-02-2023, M. TETERA Kodjo Kimta Menarouna, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Avénou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Atsakpo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATOKLO Akoutsas.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010884-RM déposée le 24-02-2023, M. GAMATHO Folly Philippe, profession : Magistrat, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Démakpoè, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété LOUMON, au Sud par une rue de 70m et à l'Est par la propriété AHOBLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010885-RM déposée le 24-02-2023, M. GAMATHO Folly Philippe, profession : Magistrat, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 59ca, situé à Davié, connu sous le nom de Dzogbevi, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété de DOGBLA Yao Clément, au Sud par la collectivité EHA et à l'Ouest par la ligne de la haute tension Lomé Tsévié de 32 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010886-RM déposée le 27-02-2023, Monsieur TETE Komlan Senyo, profession : Ingénieur Génie Electrique, demeurant à Lomé et domicilié à Attikoumé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kovié Atidé, connu sous le nom de Avétoumé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 16 m et 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMUZU Kodjo Francis & AMOUZOU Kodzo Gérard.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010887-RM déposée le 27-02-2023, M. et Mme BRASSIER Malik et AYIGAH Adzo Sophie épouse BRASSIER, profession : Entrepreneur et Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliés à Avedji, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 64 ca, situé à Badja, connu sous le nom de Badja, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de HOMAWOO Jean-Claud Atsu, au Sud et à l'Ouest par des rues de 12 m et 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010888-RM déposée le 27-02-2023, Mme MAGLOE Ayawoa Anyita A, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Doulassame, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 15 a 14 ca, situé à Zolo Zébédé, connu sous le nom de Adika, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité NEGBLE, au Sud par la collectivité AGODJIA, à l'Est par la collectivité LAVON et à l'Ouest par la collectivité ZONOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010889-RM déposée le 27-02-2023, Mme HOUEDAKOR Mable Sepezo, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lycée Elavagno, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 35 ca, situé à Tsévié Kpali, connu sous le nom de Tovinou, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, Sud et à l'Ouest par la propriété de ADZOMESSIGA Kofi Ado.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010890-RM déposée le 27-02-2023, M. SILVERA Têê Isidore, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31a 57ca, situé à Togoville Ayakapé, connu sous le nom de Ekpu-Kopé, préfecture de Vo et borné au Nord par une propriété invisible, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m et 12 m et à l'Ouest par la propriété de SEAVI Séméko Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010891-RM déposée le 27-02-2023, Mme D'ALMEIDA Adakou Gazozo, profession : Religieuse, demeurant à Lomé et domicilié à Avénou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 04a 62ca, situé à Tovégan Dridrivé, connu sous le nom de Doyomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de LOGLO Kossi Bolo et à l'Ouest par la propriété de AMLA Etsè.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'ASSOCIATION SAINT FRANCOIS ASSISTANCE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES DEPENDANTES (ADPAD) et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010892-RM déposée le 27-02-2023, Mme EVANS Gisèle Andrée épouse GUY, profession : Artiste, demeurant à Tsévié et domiciliée à Dalavémondji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 93ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavémodji, préfecture de Zio et borné au Nord par les lots N°6 et 7, au Sud par une propriété non dénommée, à l'Est par une rue en projet de 16m et à l'Ouest par le boulevard de 22 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010893-RM déposée le 27-02-2023, M. D'ALMEIDA Adakou Gazozo, profession : Religieuse, demeurant à Lomé et domicilié à Avénou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02ha 00a 83ca, situé à Ando-Centre Yoto, connu sous le nom de Wolenou, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GOMON et à l'Ouest par la route WOLENOU FIAKONDZI de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'ASSOCIATION SAINT FRANCOIS/ASSISTANCE ADOMICILE AUX PERSONNES AGEES DEPENDANTES (ADPAD) et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010894-RM déposée le 27-02-2023, M. AGBOGAN Kokouvi, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 70 ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Deve, préfecture de Zio et borné au Nord par l'EPL EVOLUTION, au Sud et à l'Est par la propriété de ADONSOU et à l'Ouest par la propriété ADONSOU et la nationale N°31 Lomé Vogan de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010895-RM déposée le 27-02-2023, M. TCHAKPELE Akli-Esso, profession : Officier des FAT, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 68 a 63 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Atchnanvé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de ALIDJI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010896-RM déposée le 27-02-2023, M. PAMPANDJA Yamidi Moussa, profession : Gérant, demeurant à Tsévié et domicilié à Daviémodji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Afanvi Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AWOUDE, au Sud et à l'Ouest par des rues de 18 et 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010897-RM déposée le 27-02-2023, Mme GBADOE Houevi Amivi, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Nukafu, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 50 ca, situé à Aképé Atidjin, connu sous le nom de Tavémé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par un passage de 12m, au Sud par le TPN°23747, à l'Est par la propriété de SODJEDO Dodo et à l'Ouest par la propriété de BOSSA Mawunyo Maxime.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010898-RM déposée le 27-02-2023, M. AKA Yawo, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 35ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Kpota, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de EGBLA Koffi Fio, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010899-RM déposée le 27-02-2023, M. AMORIN Benito, profession : Entrepreneur, demeurant à Lomé et domicilié à Nukafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 36 a 85 ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Akpamé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété DAGNO Missiso, au Sud par la propriété de ALEKE Awouzouéwé et la collectivité DOPEGNO, à l'Est par la propriété de TOUGLAN Noutosso et à l'Ouest par la propriété de SEGLAN Drake et celle de ADEGNO Etsikou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010900-RM, déposée le 27-02-2023, M. GUEZE Koffi Sewa, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé Kohé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 21 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiamagbléta, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KETOGLO Komi, au Sud par la voie de contournement Lomé Frontière Ghana de 50m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010901-RM déposée le 27-02-2023, Mme NADJOMBE Ikpindi épouse SANT'ANNA, profession : non renseigné, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Mission-Tové, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEBADA et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à SANT'ANNA Assana Maêla et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010902-RM déposée le 27-02-2023, M. DOLEGBENU Yawo Mensah, profession : Marin, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Kovié Ananissimé, connu sous le nom de Atide, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KALEKOU Komla et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010903-RM déposée le 27-02-2023, M. ASSANH Ayawovi Senam, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 26 a 01 ca, situé à Agbélouvé Kplaba, connu sous le nom de Mawikou Kpodji, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOTSE Kossivi Jean.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010904-RM déposée le 27-02-2023, M. MIBARO Tchablina, profession : Administrateur, demeurant à Apéssito et domicilié à Apéssito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la collectivité LEDI, à l'Est et à l'Ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010905-RM déposée le 27-02-2023, Mme EZA Ahouefavi, profession : Enseignante, demeurant à Tsévié et domiciliée à Tsévié Centre, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Enone, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AHLIKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010906-RM déposée le 27-02-2023, M. KPANDJA Gnon, profession : Technicien Supérieur Topographe, demeurant à Lomé et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 37 ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Dékpo, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DABLAH Komi Pascal et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010907-RM déposée le 27-02-2023, Mme OBIANZE Mbang Ornella, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 14 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Doumé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud et à l'Est par la collectivité AZIATI & EDO et à l'Ouest par la route YIDAVE AKEPE de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010908-RM déposée le 27-02-2023, M. SETO Kossi Ekpe, profession : Hôtelier, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 89 a 60 ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Akpame, préfecture de Zio et borné au Nord par les propriétés KLOGO, HOR Kodjo TEYI Ezounkpenon, au Sud par les propriétés ATTIGNO et NOGLO, à l'Est par la propriété AMEDONOU et à l'Ouest par un sentier.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010909-RM déposée le 27-02-2023, Mme AHONDO Nadine Mawuse Akouavi, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domiciliée à Djidjolé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 87ca, situé à Bolou Bolougan, connu sous le nom de Tokoin, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues en projet de 16 m et 18 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AHONDO Atsuvia Sefako.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010910-RM déposée le 27-02-2023, Mme AHONDO Nadine Mawusse Akouavi, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domiciliée à Djidjolé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 99 ca, situé à Gblainvié, connu sous le nom de Kpegbe, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet, au Sud par la route Gblainvié Bolou Adato de 20 m et à l'Ouest par la propriété de AHONDO Komlavi Atikpoe.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010911-RM déposée le 27-02-2023, Mme AHONDO Nadine Mawusse Akouavi, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domiciliée à Djidjolé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 75 a 44 ca, situé à Bolou Kpeta, connu sous le nom de Fotenou, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de DANSROU, au Sud par la propriété de KPESSE Abra & KPESSE Dovi et à l'Est par la propriété de ETSE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010912-RM déposée le 27-02-2023, Mme AHONDO Nadine Mawusse Akouavi, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domiciliée à Djidjolé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Hanou, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété de ALOGA Kossi, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010913-RM, déposée le 27-02-2023, M. DOGBO Komi, profession : Géomètre, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété AKOLI K Martin et la collectivité AZIADJO, à l'Est par la propriété de AKOLI K Martin et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010914-RM déposée le 27-02-2023, M. ABOTSE Komi Anani, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 94ca, situé à Kovié Gokakope, connu sous le nom de Kpedze, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété de KODJOVI, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010915-RM déposée le 27-02-2023, Mme VIGNO Ameyo, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à GokaKopé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 88 ca, situé à Kovié Gokakopé, connu sous le nom de Kpedze, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010916-RM déposée le 27-02-2023, M. ABOTSI komlan Agbeko, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 88 ca, situé à Kovié Gokakopé, connu sous le nom de Kpedze, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010917-RM déposée le 27-02-2023, Mme ABOTSI Akossiwa, profession : Religieuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Anokui, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 94ca, situé à Kovié Gokakopé, connu sous le nom de Kpedze, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et au Sud par la propriété de KODJOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010918-RM déposée le 27-02-2023, M. KOMBATE Tchable, profession : Professeur, demeurant à Lomé et domicilié à Zanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 87 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpémé, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité GBEBADA, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGLAGOH et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010919-RM déposée le 27-02-2023, M. SIMEDO Yawo, profession : Chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Kpomé Avéta, connu sous le nom de Tolokpoe, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété EDJAMTOLI Tchamdja et à l'Est par la voie ferrée Lomé Tabligbo de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010920-RM déposée le 27-02-2023, M. SAMTU Koku Akpedanu, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 26ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété de SOGLO Yawo Etienne, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m et 20 m respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00921-RM déposée le 27-02-2023, M. SAMTU Koku Akpedanu, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AFOTE-TSU Kossi, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m et 16 m respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010922-RM déposée le 27-02-2023, Mme FOLLY-AMEGAVI Reine Marie K K, profession : Directrice Commerciale, demeurant à Lomé et domiciliée à Hanoukopé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19 a 97 ca, situé à Dalavé Atidè, connu sous le nom de Kpoésoé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 18 m, 14 m et 18 m respectivement et à l'Ouest par la collectivité AGBLEVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010923-RM déposée le 27-02-2023, M. EVODA Kokoutsè Amedewoli Kafui, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Koviémondji, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBASSAH Kokou Enyo et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010924-RM déposée le 27-02-2023, Mme BILIWA Direma, profession : Assistante de Direction, demeurant à Lomé et domiciliée à Yokoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Attitoe, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la propriété de ADRAKY Atisso, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BLAPOUTI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010925-RM déposée le 27-02-2023, Mme DABOUNGOU Bomla épouse WINGA, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Légbassito Madjikpeto, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Agblékpoe, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de GBEDEMAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010926-RM déposée le 27-02-2023, Mme APALOO Mawusse Afiwa Rejoice, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Forever, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kpomé, connu sous le nom de Djogblakopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ASSIGBE-ATAKLA Kougblenou & BLINDJEGBE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010927-RM déposée le 27-02-2023, M. TOUNOU Kpakpo Joel G, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Séminaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Dalavé Avan, connu sous le nom de Atitégomé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SASSAKA Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010928-RM déposée le 27-02-2023, Mme DEKPO Caroline Adakou, profession : Coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Tablito, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ELO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010929-RM déposée le 27-02-2023, M. SAMBIANI Mili, profession : Etudiant, demeurant à Légbassito et domicilié à Togolaise, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 22 a 22 ca, situé à Gamé-Lili, connu sous le nom de Kamina-Développement, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMENO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010930-RM déposée le 27-02-2023, Mme AYEVA Mériga Doumouzi, épouse DZAKA, profession : Enseignante à la retraite, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48A 10CA, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apédomé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues existante de 14 m chacune, à l'Est par la propriété de KOSSI Kokou Alex & ATTISO Koamivi et à l'Ouest par la propriété de KOSSI Kokou Alex & ATTISO Koamivi et celle de APEMANYO Blgah et une rue existante de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010931-RM déposée le 27-02-2023, Mme KOUSSEMA Gbanda, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè-Nyivé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 39ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Mission-Tové, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMADOTO Messan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010932-RM déposée le 28-02-2023, M. YELOUH Kossi Mawuse, profession : Cuisinier, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Hôpital, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 50 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ALA Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010933-RM déposée le 28-02-2023, Mme YELOU Adjoa Dodji, épouse CLOCUH, profession : Sage-Femme d'Etat, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé Logoté, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 39 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la voie expresse de la CEDEAO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KEME Kossi Semekor.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010934-RM déposée le 28-02-2023, Mme ADJE Vala Afi, profession : Coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé Yokoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 20ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 12 et 14m respectivement, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ALA Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010935-RM déposée le 28-02-2023, Mme BANGUOURA Barakatou, profession : Assistante de Gestion, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Légbassito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 85ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Gbézétchan, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DANYO, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m et 14m respectivement.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010936-RM déposée le 28-02-2023, M. ALADEH Komla Maxime, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 90ca, situé à Gbatopé Gati, connu sous le nom de Adjandome, préfecture de Zio et borné au Nord part une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité WOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010937-RM déposée le 28-02-2023, M. DEGBE Folly Komi, profession : Conducteur d'engins Lourds, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida-Agodeke, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 00 a 00 ca, situé à Gapé-Centre Kové, connu sous le nom de Atséta, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AVOU, au Sud par la collectivité GBENYO et à l'Est par la collectivité WAMENO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010938-RM déposée le 28-02-2023, M. et Mme ALMEIDA-KELLEY Joseph Winner et MORGAH Ame, profession : Officier et Technicienne Psychiatrique, demeurant à USA et domiciliés à USA, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Agblevou, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de YAKANOU Adjowa.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010939-RM déposée le 28-02-2023, M. et Mme ALMEIDA-KELLEY Joseph Winner et MORGAH Ame, profession : Officier et Technicienne Psychiatrique, demeurant à USA et domiciliés à USA, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 89 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Dalavé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de SOGAN Kossi Pierre.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010940-RM déposée le 28-02-2023, M. et Mme ALMEIDA-KELLEY Joseph Winner et MORGAH Ame, profession : Officier et Technicienne Psychiatrique, demeurant à USA et domiciliés à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Gblainvié, connu sous le nom de Assiko, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 20 m et 16m respectivement, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KENYO Komlan Degboe.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010941-RM déposée le 28-02-2023, M. et Mme ALMEIDA-KELLEY Josseph Winner et MORGAH Ame, profession : Officier et Technicienne Psychiatrique, demeurant à USA et domiciliés à USA, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 42 a 48 ca, situé à Badja, connu sous le nom de Attitoènou, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété MORGAH, au Sud par la propriété AMGLO, à l'Est par la propriété KOUTOH et à l'Ouest par la propriété de SOKPO Bossou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010942-RM déposée le 28-02-2023, M. et Mme ALMEIDA-KELLEY Joseph Winner et MORGAH Ame, profession : Officier et Technicienne Psychiatrique, demeurant à USA et domiciliés à USA, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 31 ca, situé à Badja, connu sous le nom de Kpuipé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété MORGAH, au Sud par la propriété de KOUTOH, à l'Est par la propriété AHOLI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010943-RM déposée le 28-02-2023, Mme DE SOUZA Afi Mawufemo, profession : Responsable d'Entreprise, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 89 ca, situé à Dalavé Adjoguidikopé, connu sous le nom de Tsapoupuime, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AYASSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010944-RM déposée le 28-02-2023, M. LAMBONI SAMBIANI Pouguinimpo, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 36 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBOGBO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010945-RM déposée le 28-02-2023, M. TCHIGUETEMA Gountante, profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 95ca, situé à Tsévié Alagbadja, connu sous le nom de Wayame, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et au Sud par la propriété de EDJE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010946-RM déposée le 28-02-2023, M. AZIANGUE-AZIAVODOU Efia, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31a 69 ca, situé à Badja Dodji, connu sous le nom de Kédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété KISSI, au Sud par la propriété de KOUDOKA, à l'Est par la propriété AZIAPE et à l'Ouest par la propriété de TENGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010947-RM déposée le 28-02-2023, M. AZIANGUE-AZIAVODOU Efia, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05A 79CA, situé à Badja, connu sous le nom de Dodjigblé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBA, au Sud et à l'Est par des rues de 18 m et 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010948-RM déposée le 28-02-2023, M. AZIANGUE-AZIAVODOU Efia, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 40 ca, situé à Badja, connu sous le nom de Dodjigblé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de NOGBEDJI Kodzo Vedomé, au Sud et à l'Ouest par des rues et à l'Est par la propriété de AZIANGUE-A Efia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010949-RM déposée le 28-02-2023, M. LARE Banliebe, profession : Ingénieur Télécoms, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Zigan-Kpota, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ZIGAN Kokou, ZIGA Yao & VIZA Yawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010950-RM déposée le 28-02-2023, M. LARE Banliebe, profession : Ingénieur Télécoms, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 77ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Zigan-Kpota, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ZIGAN Kokou, ZIGA Yao & VIZA Yawo et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010951-RM déposée le 28-02-2023, M. LOUKOUMA Baguela, profession : Chauffeur Mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Nanegbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 98ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Adzové, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété M'GBOOUNA Koudjoulma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010952-RM déposée le 28-02-2023, Mme et Monsieur AGBEGNIGAN Esse Kokoevi et MAWUSSI Ayikoe Elikplimi Kokou, profession : Ménagère et Revendeur, demeurant à Lomé et domiciliés à Agbalépédogan, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 67ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Boloumodji, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par respectivement les lots N°12-13, 14 et 16 et au Sud par une rue non dénommée de 10 m.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux Héritiers du Feu MAWUSSI Ayi Adodo et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010953-RM déposée le 28-02-2023, M. et Mme MAWUSSI Ayikoé Elikplimi Kokou et AGBEGNIGAN Essé Kokoèvi, profession : Revendeur et Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliés à Agbalépédogan, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 25ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Boloumodji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des respectivement les lots N°37, 38 et 34.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010954-RM déposée le 28-02-2023, M. et Mme MAWUSSI Ayikoé Elikplimi Kokou et AGBEGNIGAN Essé Kokoèvi, profession : Revendeur et Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliés à Agbalépédogan, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 74ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavémodzi, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par respectivement les lots N°50, 54 et 53 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010955-RM déposée le 28-02-2023, M. HAMIDOU Anasse, profession : Elève, demeurant à Lomé et domicilié à Kégué, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 77ca, situé à Kpomé Akadjamé, connu sous le nom de Tsomé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété de DAMAWOU, à l'Est par la voie ferrée de 50 m et à l'Ouest par la route de Vogan de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010956-RM déposée le 28-02-2023, Mme AMOYI Debi Gafi épouse AMEFIA, profession : Commerçante, demeurant à Dagué et domiciliée à Dagué, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 11a 70ca, situé à Gblainvié, connu sous le nom de Kloukpe, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MANE Akou Apédomessi et à l'Ouest par un ruisseau.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010957-RM déposée le 28-02-2023, Mme ADABI Anade Dewou, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Agbalépédo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Tsévié Gbatopémodji, connu sous le nom de Woutogblé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ZOTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010958-RM déposée le 28-02-2023, Mme AGBEKA Afiwa Dénise, profession : Etudiante, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè-Kpota, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kpomé Agomé, connu sous le nom de Agblekpoe, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DAGADOU et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010959-RM déposée le 28-02-2023, M. AMETOGNISSE Agbémégnon Dansou Yao, profession : Ingénieur en Informatique, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 96ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Katome, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 16 m, 14 et 14 m respectivement et à l'Ouest par la propriété de ASSIMADI-SOGNITOR R, HONGBATO Kokou & AYIVI D.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010960-RM déposée le 28-02-2023, M. AMETOGNISSE Agbémégnon Dansou Yao, profession : Ingénieur Informatique, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Assomé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété de KPETE, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010961-RM déposée le 28-02-2023, M. NODZRO Komla Wisdom, profession : Directeur de Société, demeurant à Aképé et domicilié à Aképé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiamagbleta, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la voie de contournement de la CEDEAO de 70m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BOUAME Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010962-RM déposée le 28-02-2023, Mme LOVI Kossiwa Apefa, profession : Revendeuse, demeurant à Aképé et domiciliée à Aképé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 48 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiama, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m et 12 m respectivement, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AHALIGA Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010963-RM déposée le 28-02-2023, Mme LOVI Kossiwa Apefa, profession : Revendeuse, demeurant à Aképé et domiciliée à Aképé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiama, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NODZO Aveshi et au Sud par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010964-RM déposée le 28-02-2023, Mme LOVI Kossiwa Apefa, profession : Revendeuse, demeurant à Aképé et domiciliée à Aképé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 09 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiamagblé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de NODZRO et à l'Est par la route Aképé Mission-Tové de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010965-RM déposée le 28-02-2023, M. APEDO Kodzo Mokpokpo, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Amoutiévé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m et 18m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NODZRO Komla Wisdom.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010966-RM déposée le 28-02-2023, Mme CIAHODE M Edwige épouse KPELLE, profession : Employée de Banque, demeurant à Lomé et domiciliée à Klikamé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 80ca, situé à Davié, connu sous le nom de Adoglové, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété VIDZRAKOU Kokouvi, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010967-RM déposée le 28-02-2023, M. et Mme KASSEGNE Kokou-Dodzi et ABOUE Affiavi Albine épouse KASSEGNE, profession : Staffeur et Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Davié, connu sous le nom de Tsitomodzi, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AMEDAHEVI Kossi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010968-RM déposée le 28-02-2023, M. LAWSON-HELLU Boevi Agboto Ami, profession : Gérant de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 18a 98ca, situé à Bagbé, connu sous le nom de Goka-Kopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité KPOMEGNI et à l'Est par la propriété de GOKA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à IMMOBILIER GROUPE L.H.B.SCI et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010969-RM déposée le 28-02-2023, M. ISSA Abdel-Kader Traoré, profession : Revendeur, demeurant à non renseigné et domicilié à non renseigné, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Assomé Agossito, connu sous le nom de Gbezetsan, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TOUGBENYO NUKAFU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010970-RM déposée le 28-02-2023, M. ASSOUMA Mohamed, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Davié, connu sous le nom de Tsaha, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété KAMASSA, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommée de 14 et 16m respectivement.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010971-RM déposée le 01-03-2023, M. TOSSENOU Koffi Agbossou, profession : Electricien Bâtiment, demeurant à Lomé et domicilié à Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 59ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Mogandji, préfecture de Zio et borné au Nord-Est et au Sud-Est par la propriété KONEKOU, au Sud-Ouest par la route de Kovié Bagbé de 30 m et au Nord-Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010972-RM déposée le 01-03-2023, Mme LOKOSSOU Ablavi Akpedje, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Wougan, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ADABADJI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010973-RM déposée le 01-03-2023, M. ASSOGBAVI Komlan Fangnon, profession : Cadre de Banque, demeurant à Lomé et domicilié à Sogbossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Kovié Seveho, connu sous le nom de Djéméké, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GODOGBE, au Sud par la propriété de ASSOGBAVI Komlan Fangnon et à l'Est par l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010974-RM déposée le 01-03-2023, Mme BELEYI Meheza épouse AKATA, profession : Comptable, demeurant à Kara et domiciliée à Sito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Est par la propriété de GOZAN et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010975-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 07a 17 ca, situé à Avéta, connu sous le nom de Zogbedji, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMELEKLODJI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010976-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 59 a 82 ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Gnamadzi, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DAVON Adjossou et à l'Ouest par la route Avéta Nyamadzi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010977-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 13 a 57 ca, situé à Gbatopé, connu sous le nom de Tsamé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de ATSIPOUPOU Komi et à l'Ouest par la route Havé Gbatopé de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010978-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 23a 42ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Sokati, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010979-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 97a 29 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Hagblévou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010980-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 ha 97a 14 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Ayeko, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ANAGBLAN.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010981-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 85a 01ca, situé à Avéta, connu sous le nom de Djogblakopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de APEMEKOU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LA SUCCESSION DU FEUE AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010982-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 37ca, situé à Abobo Lébé, connu sous le nom de Nyamadzi, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par la collectivité DETTOH Awudja.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010983-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 67a 01ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Sokati, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010984-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 ha 75 a 46 ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Lowoe, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété LEKPETE, au Sud par la propriété de AMELEKLODJI, à l'Est par la propriété de AGBOKOU et à l'Ouest par la propriété de KANKOUARE.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à La succession de Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010985-RM déposée le 01-03-2023, Mme KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 78a 11ca, situé à Avéta, connu sous le nom de Lowoé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité LEKPETE et à l'Ouest par celle de TOMEHOLOU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la succession du Feue AGBOKOU Akouvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010986-RM déposée le 01-03-2023, M. KOUMADO Afiwa épouse GUENOU, profession : Directrice de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Abobo Lébé, connu sous le nom de Nyamadzi, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Lébé Avéta de 30 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DETTOH Awudja.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010987-RM déposée le 01-03-2023, M. ADJOVI Mathurin Juste, profession : Gérant, demeurant à Paris et domicilié à Paris, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 87 ca, situé à Badja Bagbe-Gare, connu sous le nom de Agbalaho, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété AVOUWADA, au Sud par la propriété de TOSSAN, à l'Est par la propriété de AVOUMADJI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010988-RM déposée le 01-03-2023, Mme ZOTOU Akouvi Enyonam, profession : Couturière, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 46 ca, situé à Djablé, connu sous le nom de Poukédji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBAGBA et à l'Ouest par la propriété de AMOUZOU Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010989-RM déposée le 01-03-2023, M. ILANDA Ismail, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 95ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Todokpui, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité GBAGBA, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par une rue en projet de 16m et deux propriétés non dénommées et à l'Ouest par la haute tension de 52m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010990-RM déposée le 01-03-2023, M. TEMIKODOUN Komi, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 23 ca, situé à Gbatopé Gati, connu sous le nom de Atchantigan, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010991-RM déposée le 01-03-2023, M. AMEDONOU Komla, profession : Cultivateur, demeurant à Lomé et domicilié à Ségbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 61ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Kpati, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet de 12 m chacune, au Sud et à l'Ouest par respectivement les lots N°17 et 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010992-RM déposée le 01-03-2023, M. AMEDONOU Agbékossi Akpene, profession : Prêtre, demeurant à Lomé et domicilié à Ségbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Akoumapé, connu sous le nom de Siakado, préfecture de Vo et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADANKPO Koffigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010993-RM déposée le 01-03-2023, M. ADRI Kokouvi, profession : Retraité, demeurant à Mission-Tové et domicilié à Apéssito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GBOLOVI Folly.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010994-RM déposée le 01-03-2023, M. TOTOGOU M'BA Yaovi Matiba, profession : Electricien, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 25ca, situé à Kovié Dzémékey, connu sous le nom de Agbavoncopé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010995-RM déposée le 01-03-2023, Mme SAMAH PANLA Hodalo épouse AKARE, profession : Employée, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Tsivé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KPOTO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010996-RM déposée le 01-03-2023, Mme AGBAVON Sandrine Jessica, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Totsi, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 36ca, situé à Davié, connu sous le nom de Amla, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la collectivité AZIABOU Douvon, à l'Est par la collectivité VIDZRAKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010997-RM déposée le 01-03-2023, Mme KONDO Berenam, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Kégué, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Davié, connu sous le nom de Logové, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 et 18m, au Sud par la propriété de GALY Kodzo & KOMLAN Agbeko et à l'Ouest par la propriété de DELIMA Adjat K E Tilikope.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010998-RM déposée le 01-03-2023, M. SOGOYE Kossi, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Noépé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de EDZE et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 010999-RM déposée le 01-03-2023, Mme TOGBE Afiwa Lucie, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domiciliée à Ablogamé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 66 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Sokpéta, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de NOUMAGNO et à l'Est par la voie ferrée Lomé Tabligbo de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011000-RM déposée le 01-03-2023, M. et Mme TOGBOSSI Yao et TADEMANA Fobeba E, profession : Informaticien et Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliés à Akodessewa, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Agomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de MADZRA.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011001-RM déposée le 01-03-2023, Mme ANTHONY Massanvi Akpedzene, profession : Coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 13ca, situé à Gapé-Centre, connu sous le nom de Adakui, préfecture de Zio et borné PARCELLE B : au Nord, à l'Est et au Sud par des rues de 16 m, 14 et 20m respectivement, à l'Est par la propriété GBEDEMA Kossi. PARCEEELE B : au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 et 14m respectivement, au Sud et à l'Est par la propriété de ADJITOWOU Komlan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011002-RM déposée le 01-03-2023, Mme ANTHONY Massanvi Akpedzene, profession : Coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53a 70ca, situé à Gapé-centre, connu sous le nom de Adakui, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et au Sud par la propriété ADJITOWOU Komlan et une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011003-RM déposée le 01-03-2023, Mme KLOHOUN Dopoe, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Sanguéra, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 88ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Pokuidji, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AGAMAKOU, au Sud par un passage de 06m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011004-RM déposée le 01-03-2023, M. AMEDOME Kossi Eli, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Humbi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Woulè, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de MENSAH, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011005-RM déposée le 01-03-2023, M. AMETSIPE Komla Senyo, profession : Chargé d'Etudes, demeurant à Tsévié et domicilié à Daviémodji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Attidjin, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité GAKPE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011006-RM déposée le 01-03-2023, Mme HOR Afi Delali, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 14ca, situé à Tabligbo, connu sous le nom de Honamepe, préfecture de Yoto et borné au Nord par la propriété de NOUVLO, au Sud par la route Tabligbo Tsévié de 50 m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété de TSOMANA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011007-RM déposée le 01-03-2023, Mme TSOMANA Abla épouse HOR, profession : Boulangère, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 48ca, situé à Tabligbo, connu sous le nom de Honamepe, préfecture de Yoto et borné au Nord par la propriété de NOUVLO, au Sud par la route nationale N°4 Tabligbo Tsévié de 50m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011008-RM déposée le 01-03-2023, Mme HOR Akou Midoededji, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domiciliée à Edzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 09ca, situé à Tabligbo, connu sous le nom de Honamepe, préfecture de Yoto et borné au Nord par la propriété de NOUVLO, au Sud par la nationale N°4 Tabligbo Tsévié de 50 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TSOMANA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011009-RM déposée le 01-03-2023, M. TSOMANA Vincent, profession : Boulanger, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 01ca, situé à Tabligbo, connu sous le nom de Honamepe, préfecture de Yoto et borné au Nord par la propriété de NOUVLO, au Sud par la nationale N°4 Tabligbo Tsévié de 50 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TSOMANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011010-RM déposée le 01-03-2023, M. ALLYN AFANGNIHOU Amate, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 28 ca, situé à Abobo Tsikpan, connu sous le nom de Homakpoème, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers BADOHOUN et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011011-RM déposée le 01-03-2023, M. MESSAN Vigniko Atassé, profession : Analyste Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 08ca, situé à Mission-Tové Adidomé, connu sous le nom de Noumaké, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété de LAGNON, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommée de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011012-RM déposée le 01-03-2023, M. MESSAN Vigniko Atassé, profession : Analyste Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Aképé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIADZEGBE et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011013-RM déposée le 01-03-2023, M. SIKA Yaovi Raymond, profession : Peintre-Auto, demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Souzamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 44 a 62 ca, situé à Amoussimé Tanou, connu sous le nom de Gbagban-Kondji, préfecture de Yoto et borné au Nord par la collectivité EKLOU, au Sud par la propriété GBAGBAN Galolo et celle GBAGBAN Adjémida, à l'Est par la collectivité GNADEGBLOKOU et à l'Ouest par la collectivité AVISSEY et celle de ADOUGOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la succession du Feu TOMETY SIKA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011014-RM déposée le 01-03-2023, Mme AGOUN Akossiwa, profession : Couturière, demeurant à Lomé et domiciliée à Nyékonakpoè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 81 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Ahlihadoe, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de TORKOTO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011015-RM déposée le 01-03-2023, Mme AFO Fomilayo Yvette, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Davié, connu sous le nom de Kové, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WONA K Agbéko.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011016-RM déposée le 01-03-2023, M. ADEDJE Kodjo Agbesi, profession : Electricien Plombier, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 51ca, situé à Kpomé Akadjamé, connu sous le nom de Nyakomé, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Tsévié Kpomé Akadjamé de 30 m, au Sud et à l'Est par la propriété de DADOUGBLO Kodzovi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011017-RM déposée le 01-03-2023, M. KPEMISSI Eyana Piham, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Djogbévi, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité LANDJRO, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011018-RM déposée le 02-03-2023, M. ALI Yao, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Kové, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 56ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Atsanvédo, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues et à l'Est par la propriété de SOMAGNA Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011019-RM déposée le 02-03-2023, Mme GALLEY Ama Benjamine, profession : Gestionnaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè-Légbassito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Aveaké, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMOUZOU-ADOUN Ayao et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011020-RM déposée le 02-03-2023, Mme AMENOUNVE Ayokovi Isabelle, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè-Kpota Dzifa, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Assové, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AKAKPO Akou, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011021-RM déposée le 02-03-2023, Mme AMENOUNVE Ayokovi Isabelle, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè-Kpota Dzifa, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 67 a 12 ca, situé à Badja, connu sous le nom de Agoudza, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AZIAMADO, au Sud par la propriété de DONOU et à l'Est par la propriété de TCHANILE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011022-RM déposée le 02-03-2023, M. AHOLU Kodjo-Fahd, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lébé, connu sous le nom de Konvi, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité LOSSOUI Ahadegbe & ASHINON et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011023-RM déposée le 02-03-2023, M. SIKALO Kokou, profession : Religieux, demeurant à Djagblé et domicilié à Djagblé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 90a 87ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Tsagbaname, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AGBAVON, au Sud par la propriété de APETI, à l'Est par la propriété de AZIABLE et à l'Ouest par la propriété de AZIAKESSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011024-RM déposée le 02-03-2023, M. EKOUE Anani Adamah, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Habitat, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 87ca41, situé à Davié, connu sous le nom de Zogle, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité EDEH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011025-RM déposée le 02-03-2023, M. TENGUE Kokou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Amarenta, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Gblainvié, connu sous le nom de Agbalafe, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TOKLO, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 30 m et 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011026-RM déposée le 02-03-2023, M. TENGUE Kokou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Amarenta, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 82ca, situé à Gblainvié, connu sous le nom de Agbalafe, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de KPETIGLO, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011027-RM déposée le 02-03-2023, Mme OGOULA Chanelle Rhudy, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè-Kamalodo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kpomé Akadjamé, connu sous le nom de Avédji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TETE Agbodeke.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011028-RM déposée le 02-03-2023, M. AGBATINE Komlan Mayaba, profession : Directeur de Société, demeurant à Détékopé et domicilié à Détékopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Atsanvé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété PRINCE AGBODJAN, au Sud par une rue existante de 16m et à l'Ouest par la route de Château d'eau d'Atsanvé de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011029-RM déposée le 02-03-2023, Mme AMOUZOU B Diane E Essie, profession : Caissière, demeurant à Lomé et domiciliée à Logogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 66 ca, situé à Davié Dzogbe, connu sous le nom de Kpota, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité KOUDADJE et à l'Ouest par une rue.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011030-RM déposée le 02-03-2023, M. OURO-DJIKPA Zirkanine, profession : Ingénieur Biologiste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Tokorome, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité TONOU-DOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011031-RM déposée le 02-03-2023, M. OURO-DJIKPA Zirkanine, profession : Ingénieur Biologiste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 36 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Tokorome, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues en projet de 20 m et 16 m respectivement, au Sud et à l'Est par la collectivité TONOU-DOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011032-RM déposée le 02-03-2023, M. DOSSON Kossi Sylvain, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 27 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Atsanvé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m et 16m respectivement, au Sud et à l'Est par la collectivité GBOLOHOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011033-RM déposée le 02-03-2023, M. DOSSON Kossi Sylvain, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 18 a 85 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Atchanvé, préfecture de Zio et borné au Nord par les collectivités AMOUZOU, AKPABLI et AZIAHONOU, au Sud-Est par la route Dalavé Atchanvé de 40 m et au Sud-Ouest par la route Hové Atchanvé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011034-RM déposée le 02-03-2023, M. GBOSSOUH Ekoue Somagnan, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Agomemodji, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par respectivement les lots N°58, 55 et 59.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011035-RM déposée le 02-03-2023, M. LAWSON Latevi Gilles Mawubedzro, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Agomemodji, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par respectivement les lots N°60, 57 et 61.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011036-RM déposée le 02-03-2023, M. HOUTCHAI Kodjo Agbekomebia, profession : Conducteur, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 76 ca, situé à Djaqlé, connu sous le nom de Tokoin, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ADJAAHOSSI SEDZRO, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011037-RM déposée le 02-03-2023, M. ADJEODA Komlanvi Maxime, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Akodéssewa, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Golowou, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOTO et au Sud par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011038-RM déposée le 02-03-2023, Mme MOHAMA Rukiyetou, profession : Infirmière d'Etat, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè-Logopé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 08 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TOFIO A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011039-RM déposée le 02-03-2023, M. AGBENE Koffi, profession : Evangéliste, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20a 35ca, situé à Bolou Bolougan, connu sous le nom de Démexé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues en projet de 18 m et 14 m, à l'Est par la propriété de SODZI Yawo K Kissi et à l'Ouest par la collectivité AYIVI Dabla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011040-RM déposée le 02-03-2023, M. ATIVI Kodjo, profession : Technicien Biomédical, demeurant à Lomé et domicilié à Amadahomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 07ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Adjakpassou Kope, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NYAKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011041-RM déposée le 02-03-2023, M. BOURAIMA A Gouni Tidjane, profession : Analyste Programmeur, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Avenyake, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AYIKE ABOLI Tenou & ABOLO Atsou et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011042-RM déposée le 02-03-2023, M. AGBETOSU Yawovi Tegbesi, profession : Déclarant en Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Amoutiévé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Agbakopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBA Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011043-RM déposée le 02-03-2023, M. AKPAKA Akouété Fogan, profession : Chauffeur, demeurant à Djagblé et domicilié à Djagblé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Agodome, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité WOKAWUI, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m et 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011044-RM déposée le 02-03-2023, Mme KOUDJEGBE Kossiwa Essenam, profession : Etudiante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Mission-Tové Apéssito, connu sous le nom de Gbédzétan, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NOTOKPE Komi Anoumou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011045-RM déposée le 02-03-2023, Mme KOUDJEGBE Kossiwa Essenam, profession : Etudiante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Bolou, connu sous le nom de Boloumondji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par la propriété de KLEVOR, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de FOMEDZI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011046-RM déposée le 02-03-2023, M. KOUDJEGBE Kossi Germain, profession : Lomé, demeurant à Lomé et domicilié à Togolaise, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Davié Tékpou, connu sous le nom de Dzové, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de WODOME Tsevi et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011047-RM déposée le 02-03-2023, M. KOUDJEGBE Kossi Germain, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 00 a 06 ca, situé à Agbelouvé, connu sous le nom de Akoto-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKOTO-LOGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011048-RM déposée le 02-03-2023, M. NABROULABA Francis Assolapou, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 33ca, situé à Davié Tékpou, connu sous le nom de Dzové, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de WODOME Tsevi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.